



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Eau et Risques  
Unité sécurité routière  
Affaire suivie par : Sophie ROSELL  
Tél : 04 68 38 12 20  
Mèl : sophie.rosell@pyrenees-orientales.gouv.fr

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,  
ENSEMBLE****

Perpignan, le 15 décembre 2023

Madame, Monsieur,

Les chiffres de l'accidentalité 2023 ne sont pas encore consolidés ; néanmoins, après un début d'année encourageant, l'accidentalité de ces derniers mois repart à la hausse.

Cette augmentation ne saurait pourtant être une fatalité, et cela même si les causes de l'accident sont souvent multifactorielles.

Trop d'accidents mortels, trop de victimes de la route, trop de drames et de vies brisées pour nous laisser dans l'inaction. Il est essentiel de poursuivre notre lutte contre l'insécurité routière pour amener nos concitoyens à une véritable prise de conscience des dangers de la route et pour les accompagner vers une meilleure appréhension des nouvelles formes de mobilités et de leur vulnérabilité.

Il convient de remédier aux relâchements des comportements afin de retrouver un espace public apaisé et partagé par tous : piétons, trottinettistes, cyclistes, automobilistes, etc...

La Préfecture des Pyrénées-Orientales lance un appel à projets dans le cadre de son **Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2024**.

Celui-ci vise à développer et promouvoir les actions de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière et s'adresse plus particulièrement aux établissements scolaires, aux centres de formation, aux collectivités locales, aux associations, aux clubs sportifs, aux structures jeunesse ou senior, mais également aux entreprises du département.

Les porteurs de projets au sein de ces différentes structures jouent en effet un rôle essentiel dans la mise en place des actions de prévention en matière de lutte contre l'insécurité routière. Ils sont bien souvent les mieux placés pour toucher les publics cibles et diffuser efficacement nos messages de prévention.

Comme les années précédentes, cet appel à projets vous est présenté sous une forme dématérialisée avec un formulaire à remplir intégralement en ligne.

L'utilisation de la plateforme « démarches simplifiées » des services de l'État contribue ainsi à faciliter vos démarches et à accélérer le traitement de votre dossier tout en assurant une meilleure interactivité avec le service instructeur lors de sa constitution.

.../...

2 rue Jean Richepin - BP 50909 – 66020 PERPIGNAN CEDEX  
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles sur  
le site : [www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr)

Tél. 04 68 38 12 34  
Mél : ddtm-sr@pyrenees-orientales.gouv.fr

Chaque projet sera évalué au travers d'une grille multi-critères permettant d'évaluer :

- l'adéquation avec les enjeux locaux
- le nombre de personnes sensibilisées
- le coût par personne
- la reproductibilité du projet
- la part d'investissement des autres partenaires
- la forte valeur d'insertion ou de mixité sociale
- la localisation de l'action.

Les actions les plus performantes et l'adéquation avec les enjeux définis dans le Document Général d'Orientation seront bien évidemment privilégiées.

La coordination sécurité routière demeure à votre écoute pour toute difficulté rencontrée et continuera de vous épauler dans la concrétisation de vos projets.

Je vous invite par conséquent à vous connecter sur le site « démarches simplifiées » afin d'y déposer les projets d'action de prévention que vous souhaitez mettre en œuvre en 2024, **avant le 31 janvier 2024**, délai de rigueur.

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-pdasr-66-2024>

Tout dossier transmis hors délai sera irrecevable.

Votre projet devra obligatoirement comporter les pièces citées ci-après :

- ✓ un avis d'inscription au répertoire SIRENE
- ✓ le plan de financement prévisionnel de votre action
- ✓ un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- ✓ pour les associations, une copie des statuts,
- ✓ éventuellement, le bilan de(s) l'action(s) réalisée(s) dans le cadre du PDASR 2023

Ces pièces seront à télécharger en version PDF lors du dépôt de votre dossier sur le portail.

Un tutoriel d'inscription et d'utilisation de l'outil est disponible sur le site internet des services de l'État dans le département :

<https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Transports-deplacements-securite-routiere/Securite-routiere/La-lutte-contre-l-insecurite-routiere/Les-outils/Les-documents-de-referance/Le-Plan-Departemental-d-Actions-de-Securite-Routiere-PDASR/PDASR-2024>

L'ensemble des projets sera examiné dans le courant du mois de février 2024 et la décision prise à la suite de cet examen vous sera notifiée en mars 2024.

Monsieur Pascal LE RESTE, animateur (04.68.38.12.22) et Madame Elodie THOMAS-LALLIER, assistante de la coordinatrice (04.68.38.12.24), se tiennent à votre disposition pour toute demande complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Chef de projet Sécurité  
Routière empêchée,  
La Coordinatrice Sécurité Routière



Sophie ROSELL